

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni le 30 septembre 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 43 jusqu'à 18h25 puis 44 jusqu'à 19h25, 45 jusqu'à 19h50 puis 44
Votants : 50 jusqu'à 18h25, puis 52
Secrétaire de séance : Marie-Louise GRISEL

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE (arrivée à 19h25), Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Danièle KHA, Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU (départ à 19h50), Michel FORGET, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (arrivée à 18h25), Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Florence PENCHE (RIEC)

POUVOIRS :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) jusqu'à 19h25
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE) à partir de 19h50
 Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)

DCC2021-196

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES**5- TOURISME**

Tourisme : France vue sur mer - restauration du sentier du littoral (annexe)

1-Contexte

Mise en œuvre dans le cadre du plan national de relance « France Relance », un appel à projets a été lancé. Cette initiative vise à offrir à tous les promeneurs un accès libre et gratuit à de nouveaux tronçons du sentier littoral, à restaurer ceux qui le nécessitent pour des raisons de sécurité et de préservation de la biodiversité, et à constituer une continuité d'itinéraires le long des littoraux français. Lancé officiellement le 4 mars 2021, l'appel à projets « France vue sur mer » est doté d'une première enveloppe sur le budget France Relance de 5 millions d'euros.

2-Intérêt pour Quimperlé Communauté

Les statuts de Quimperlé Communauté indiquent « Aménagement, équipement, entretien et amélioration des sentiers pédestres GR® de grandes randonnées et de la boucle VTT 1 ».

Au-delà de l'entretien du GR34, positionné principalement sur le sentier du littoral, les statuts de Quimperlé Communauté permettent d'aménager des itinéraires en vue d'améliorer le GR34. Cette mission d'entretien et d'aménagement est déléguée par convention aux communes de Clohars-Carnoët et Moëlan-sur-Mer. Cette convention indique également que Quimperlé Communauté peut financer des aménagements non compris à l'entretien courant. Pour la commune de Riec-sur-Bélon, Quimperlé Communauté entretient en régie le GR34 qui emprunte autant que possible le sentier du littoral, à ce jour seulement très partiellement ouvert.

Après les intempéries de ces dernières années, les sentiers ont été soumis à rude épreuve en beaucoup d'endroits. Le dispositif « France vue sur mer » offre une opportunité d'engager des études et des travaux de restauration des sentiers et notamment ceux du GR34, de compétence communautaire.

De ce constat, Quimperlé Communauté, sur les préconisations de la DDTM et des services du CEREMA a proposé aux communes littorales de déposer un dossier global de territoire par thèmes.

Ainsi, à ce jour, 3 dossiers thématiques ont été déposés auprès du CEREMA qui pilote le programme :

- 1.Ouverture de la servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL) sur Riec-sur-Bélon par la réalisation des travaux pour permettre le cheminement des promeneurs sur le sentier du littoral ;
- 2.Dévoisement du sentier du littoral sur Clohars-Carnoët et Moëlan-sur-Mer. Suite à la

disparition de l'assiette ou sa dégradation, il est nécessaire d'intervenir sur le sentier du littoral sur de multiples portions afin de les rendre à nouveau accessibles en toute sécurité ;

3. Mise en accessibilité de portion de sentiers pour permettre un accès pour tous au littoral sur Clohars-Carnoët et Moëlan-sur-Mer. Les deux communes souhaitent réaliser des cheminements ou points de vue accessibles aux personnes en situation de handicap.

Eléments financiers

Les éléments financiers présentés dans les 3 dossiers ont été évalués à partir d'estimatifs des communes, à l'exception de l'ouverture de la SPPL de Riec-sur-Bélon où une enveloppe forfaitaire de 70 000 € pour les 8 km d'ouverture de sentier a été proposée. Ils précisent également la part du financement sollicité au titre de « France Relance » ainsi que la subvention départementale demandée.

Projet	Commune concernée	Durée du projet	Montant global évalué	Aides France Vue Sur Mer (sollicitées)	Aides département (sollicitées)	Reste à charge pour le territoire
Ouverture SPPL Riec-sur-Bélon	Riec-sur-Bélon	09/21 → 09/23	70 000 €	31 500 €	24 500 €	14 000 €
Dévoisement du sentier	Moëlan-sur-Mer	02/22 → 09/23	131 500 €	59 175 €	46 025 €	26 300 €
	Clohars-Carnoët		40 000 €	18 000 €	14 000 €	8 000 €
Mise en accessibilité	Moëlan-sur-Mer	01/22 → 06/22	145 500 €	84 750 €	31 650 €	29 100 €
	Clohars-Carnoët		30 000 €	13 500 €	10 500 €	6 000 €
TOTAL			417 000 €	206 925 €	126 675 €	83 400 €

L'aide apportée dans le cadre de « France vue sur mer », sous condition de recevabilité des dossiers, viendrait compléter les subventions attendues du département pour atteindre ainsi 80% et laisser 20% à la charge du territoire. Dans ce contexte, sans attendre les avis sur les 3 projets, le conseil départemental du Finistère a été sollicité au titre du développement de la randonnée (PDIPR) et de la mise en accessibilité de cheminements PMR.

Dans le cadre de « France vue sur mer », le soutien financier sera versé auprès d'un interlocuteur unique, charge à lui ensuite de le redéployer auprès de ses partenaires publics qui réaliseraient les travaux.

Répartition du reste à charge

Les travaux relatifs à l'**ouverture du sentier du littoral** sur Riec-sur-Bélon sont de compétence communautaire. Quimperlé Communauté financera les opérations en lien avec l'appel à projet, percevra les aides liées au dossier et assumera la partie restant à la charge du territoire (14 000€).

Concernant les travaux pour le **dévoisement du sentier du littoral** sur Clohars-Carnoët et Moëlan-sur-Mer, au titre des conventions de sous-traitance passées par Quimperlé Communauté avec les deux communes, leurs services réalisent l'entretien et les aménagements des sentiers littoraux moyennant des prestations facturées annuellement à Quimperlé Communauté. Dans ce cadre, il est proposé que les communes organisent pour le compte de Quimperlé Communauté les travaux et aménagements qu'elles ont proposés. Quimperlé Communauté financera les opérations en lien avec l'appel à projet, percevra les aides liées au dossier et assumera la partie restant à la charge du territoire (soit 34 300 €).

Les travaux relatifs à la **mise en accessibilité**, ne sont pas de compétence communautaire. Les dépenses liées à ce dossier sont donc du ressort des communes. Sous condition d'un portage par l'agglomération des travaux d'aménagement des sentiers concernés, ceux-ci peuvent bénéficier d'une aide complémentaire (+10%) du département du Finistère. Dans ce contexte, afin de pouvoir bénéficier du maximum d'aides, il est proposé que Quimperlé Communauté finance les travaux en lien avec la mise en accessibilité pour le compte des communes. Dans un souci fonctionnel, l'agglomération propose aux communes concernées l'organisation des travaux qui seront facturés directement à Quimperlé Communauté. A la fin de l'opération, après versement du solde des subventions (France vue sur mer et conseil départemental), Quimperlé Communauté demandera aux communes le remboursement intégral du reste à charge (estimé à 29 100€ pour Moëlan et 6 000€ pour Clohars).

L'ensemble de l'organisation présentée est conditionné à l'obtention des aides sollicitées.

Considérant l'avis favorable de la commission Attractivité réunie le 7 septembre 2021,

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER les modalités organisationnelles et financières ;
- AUTORISER le président à solliciter les aides financières pour l'ensemble des projets ;
- AUTORISER le président à conventionner avec les communes concernées pour la répartition des actions et financements ;
- AUTORISER le président à signer tous documents nécessaires à cette mise en œuvre.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE les modalités organisationnelles et financières ;
- AUTORISE le président à solliciter les aides financières pour l'ensemble des projets ;
- AUTORISE le président à conventionner avec les communes concernées pour la répartition des actions et financements ;
- AUTORISE le président à signer tous documents nécessaires à cette mise en œuvre.

QUIMPERLE COMMUNAUTE

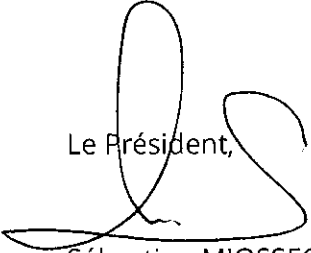
Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 029-242900694-20210930-D2021_196-DE

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES

TOURISME

Tourisme : France vue sur mer - restauration du sentier du littoral - Annexe cartographique

Localisation des projets

